

BILAN DE LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS 2021 DES DIRECTEURS DES SOINS (DS)

➤ **714 évaluations de directeurs des soins attendues pour l'année 2021, 673 retours enregistrés, soit un taux de retour de 94,3 %.**

- ✓ **97,6 %**, pour les coordonnateurs des soins exerçant en établissement ou en institut
- ✓ **88,9 %**, pour les directeurs des soins non coordonnateurs
- ✓ **86,0 %**, pour les directeurs des soins placés en mise à disposition ou en détachement.

➤ Cotation de la part fonctions (PF 2021)

Directeurs exerçant en établissement :

- ✓ Pour les **DS non coordonnateurs** : la cotation majoritaire est **2,8** pour les classes normales (59,6 %) et à **2,9** pour les hors classes (48,2 %).
- ✓ Pour les **DS coordonnateurs généraux des activités de soins**, la PF est de **2,8** pour la majorité, quel que soit le grade, à l'exception des emplois fonctionnels qui se situent sur la cotation **3** (55,6 %).

En institut :

- ✓ Les **DS non coordonnateurs** ont une cotation de **2,8** pour 36,4 % et de **6** pour 36,4 % également. Les hors classes se situent majoritairement à **6** (46,8 % d'entre eux).
- ✓ Les **coordonnateurs**, quel que soit le grade, sont majoritairement sur la cotation **2,8**, à l'exception des emplois fonctionnels qui se situent à **6** pour 57,1 %.

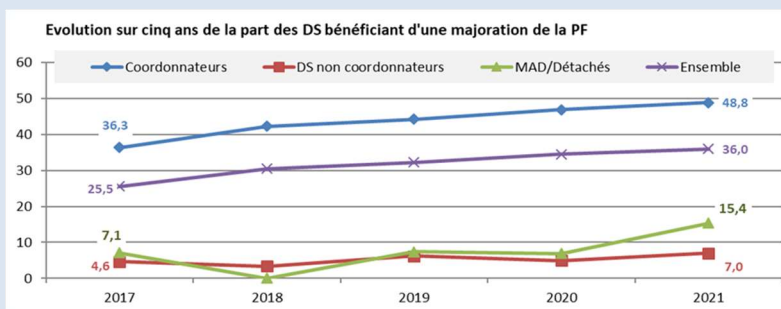
Les écarts s'expliquent par un nombre plus important de DS exerçant en établissement bénéficiant d'une concession de logement ou d'une indemnité compensatrice de logement, ils représentent en effet **96,5 %**, contre **55,7 %** des DS exerçant en institut et **26,9 %** chez les DS mis à disposition ou détachés (positionnés pour près de 70 % d'entre eux sur une cotation égale à **6**).

17,9 % des DS, tous emplois confondus, ne bénéficient pas de **concession de logement** et peuvent donc avoir une part fonctions affectée d'un coefficient maximal de 6 (12,4 % des coordonnateurs et 23,4 % des DS non coordonnateurs).

Majoration de la cotation de la part fonctions (+ 0,2) en 2021 :

En cinq ans, la part des directeurs bénéficiant d'une majoration de la PF a progressé de 9,6 points.

- La proportion des **coordonnateurs** concernés progresse de 12,5 points.
- Les **DS non coordonnateurs** demeurent en dessous des 10 %
- Et les **DS MAD ou détachés** voient leur part augmenter de 8,3 points.



En 2021, ce sont donc 36 % des DS qui bénéficient de cette majoration (55,5 % des coordonnateurs exerçant en établissement, 31,4 % des coordonnateurs exerçant en institut). Les DS non coordonnateurs, sont beaucoup moins concernés, quel que soit le type d'exercice (7 %).

➤ Cotation de la part résultats (PR 2021)

La PR moyenne de l'ensemble des directeurs des soins est de 4,7 mais diffère selon l'emploi, la classe, le sexe ou encore le lieu d'exercice (en institut ou en établissement).

Indicateurs sur la PR des directeurs des soins

DS Coordonnateurs

DS non coordonnateurs

DS détachés ou MAD

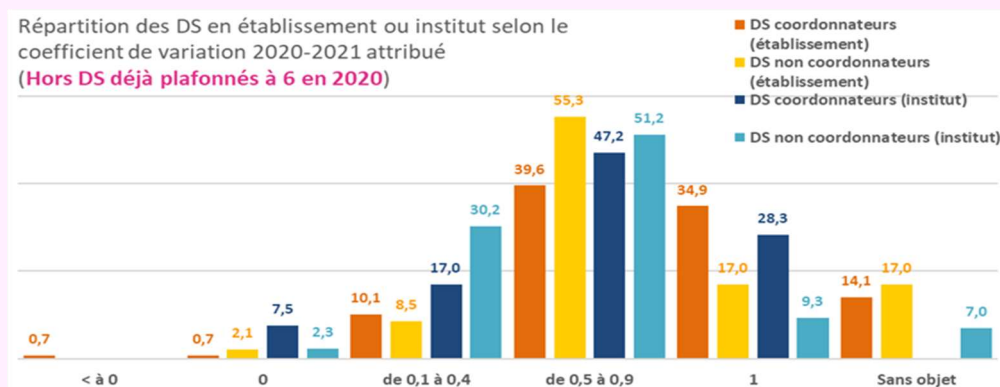
	DS Coordonnateurs		DS non coordonnateurs		DS détachés ou MAD
	En établissement	En institut	En établissement	En institut	
EFFECTIFS	310	118	113	58	26
→ Femmes	218	86	89	50	21
→ Hommes	92	32	24	8	5
PR moyenne :	4,8	5,2	3,5	4,6	5,7
Classe normale	2,3	2,9	2,0	2,3	-
Hors classe (hors EF)	5,5	5,6	5,1	5,2	5,7
Emplois fonctionnels	5,8	6,0	-	-	-
→ Femmes	4,8	5,2	3,6	4,7	5,8
→ Hommes	5,0	5,4	3,4	4,5	5,0
DS ayant une PR égale à 6 en 2021	57,4 %	63,6 %	20,4 %	41,4 %	69,2 %
→ Femmes	55,0 %	61,6 %	21,3 %	42,0 %	76,2 %
→ Hommes	63,0 %	68,8 %	16,7 %	37,5 %	40,0 %
DS ayant déjà atteint le plafond en 2020 (PR = 6 en 2020)	51,9 %	55,1 %	16,8 %	25,9 %	65,4 %
→ Femmes	48,6 %	54,7 %	16,9 %	26,0 %	71,4 %
→ Hommes	59,8 %	56,3 %	16,7 %	25,0 %	40,0 %

➤ Coefficient de variation 2020/2021 de la part résultats

Plus de la moitié des DS **coordonnateurs** ont eu un **coefficient d'évolution de la PR** égal à zéro, 51,3 % des coordonnateurs en établissement et 58,5 % des coordonnateurs en institut. Hors directeurs déjà au plafond de la PR en 2020, cette proportion passe à 0,7 % pour les DS coordonnateurs en établissement et à 7,5 % pour les DS coordonnateurs en institut.

En 2021, le coefficient de variation de la PR s'établit en moyenne à **0,3** pour les DS coordonnateurs, quel que soit le type d'exercice (établissement ou institut). Hors directeurs déjà au plafond, le coefficient de variation atteint **0,8** en moyenne pour **les coordonnateurs en établissement et 0,6 en institut**.

Coefficient de variation 2020/2021 de la PR hors DS au plafond en 2020 (DS en établissement et en institut):



18,6 % des **DS non coordonnateurs exerçant en établissement** et 27,6 % des **DS non coordonnateurs exerçant en institut** ont eu un **coefficient d'évolution de la PR** égal à zéro. Hors directeurs déjà au plafond de la PR en 2020, ces proportions passent à 2,1 % pour les premiers et à 2,3 % pour les seconds.

En 2021, le coefficient de variation de la PR s'établit en moyenne à **0,5** pour les **DS non coordonnateurs exerçant en établissement** et à **0,4** pour les **DS non coordonnateurs exerçant en institut**. Hors directeurs au plafond, ce coefficient atteint **0,7** pour les premiers et **0,5** pour les seconds.

➤ Versement exceptionnel

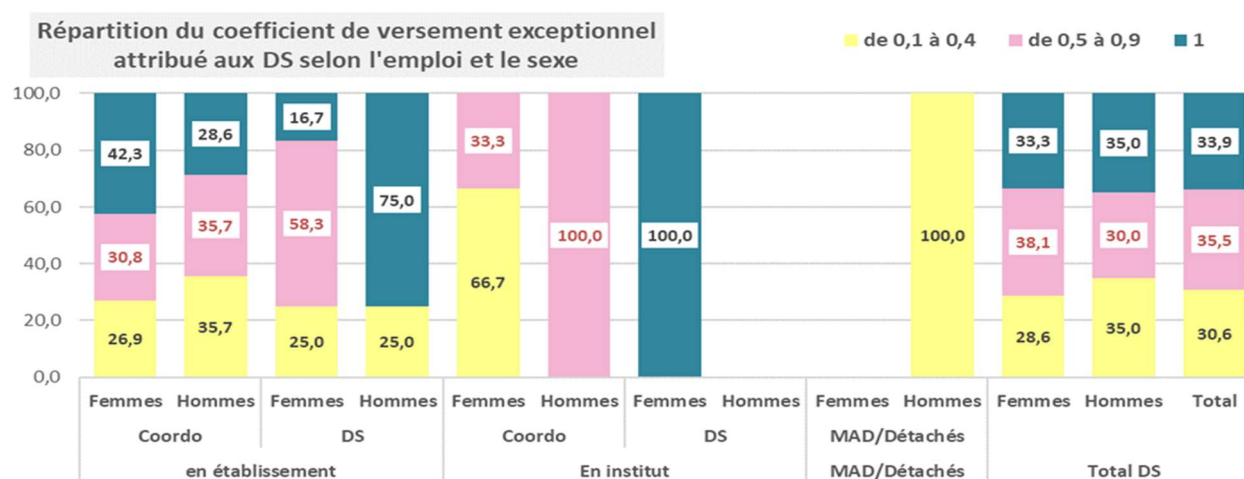
13,2 % des DS exerçant en établissement et 2,8 % des DS exerçant en institut bénéficient en 2021 du versement exceptionnel. 3,8 % des directeurs mis à disposition ou détachés sont concernés.

Quel que soit l'emploi ou l'exercice, la classe normale est sensiblement plus concernée, avec chez les DS exerçant en établissement, 19,3 % des DS non coordonnateurs et 30 % des coordonnateurs. Ces proportions représentent 9,1 % des DS non coordonnateurs et 5,3 % chez les coordonnateurs en institut.

Coefficient de versement exceptionnel	En établissement								En institut								MAD / Det. HC
	Directeurs des soins non coordonnateurs			DS coordonnateurs				Ens.	Directeurs des soins non coordonnateurs			DS coordonnateurs				Ens.	
	CN	HC	Total	CN	HC	HC-EF	Total		CN	HC	Total	CN	HC	HC-EF	Total		
aucun	80,7	91,1	85,8	70,0	92,3	91,7	87,1	86,8	90,9	100	98,3	94,7	96,7	100	96,6	97,2	96,2
de 0,1 à 0,4	1,8	5,4	3,5	7,1	3,0	2,8	3,9	3,8					2,2		1,7	1,1	3,8
de 0,5 à 0,9	8,8	3,6	6,2	10,0	3,0	1,4	4,2	4,7				5,3	1,1		1,7	1,1	
1	8,8		4,4	12,9	1,8	4,2	4,8	4,7	9,1		1,7						0,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif DS	57	56	113	70	168	72	310	423	11	47	58	19	92	7	118	176	26
% de DS concernés	19,3	8,9	14,2	30,0	7,7	8,3	12,9	13,2	9,1	0,0	1,7	5,3	3,3	0,0	3,4	2,8	3,8
Coefficient moyen	0,8	0,4	0,6	0,7	0,5	0,7	0,6	0,6	1,0		1,0	0,5	0,3		0,4	0,5	0,2

MAD : DS mis à disposition, Det=DS détachés

En établissement, le coefficient moyen est de 0,6, contre 0,4 pour les DS exerçant en institut.



En établissement, les hommes sont davantage concernés par le versement exceptionnel (15,2 %, pour les directeurs coordonnateurs, contre 11,9 % des directrices et 16,7 % des directeurs non coordonnateurs, contre 13,5 % des directrices). En institut, c'est l'inverse, mais dans des proportions plus faibles (3,5 % des directrices coordonnatrices, contre 3,1 % des directeurs et 2 % des directrices non coordonnatrices, contre aucun homme). Si les hommes semblent plus concernés que les directrices par ce versement, le coefficient attribué est cependant plus élevé pour ces dernières.